Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 17 janvier 2023, à 18 : 45 heures, à laquelle sont présents :

Présents: M. Roberto Blondin, maire

MMES Nadine Lelièvre, conseillère

Dorine L. Marcoux, conseillère

MM. Patrick Lebreux, conseiller

Roland Vallée, conseiller Jeannot Couture, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Est également présente :

Karine Lachance, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

2023-01-015

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-372 AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ANNÉE 2023

Avis de motion est donné par Dorine L. Marcoux, conseillère, qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement numéro 2023-372 ayant pour objet de fixer le taux des taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux de la Municipalité et il présente également le projet de règlement numéro 2023-372.

## PÉRIODE DE QUESTION

Aucune assistance.

## 2023-01-016 <u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>

La clôture de la séance est proposée par Nadine Lelièvre à 22 :25 heures.

Roberto Blondin, maire Karine Lachance, directrice générale

et greffière-trésorière

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procèsverbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »